

Fiche 3E : Consignes de réintégration

Lorsque le service incendie autorise la réintégration

1. Assistez vos résidents lors de la réintégration.
2. Assurez-vous que votre système d'alarme incendie est réarmé.
3. Réactivez les ascenseurs si nécessaire.
4. Vérifiez l'ensemble des cages d'escaliers.
5. Assurez-vous qu'une personne désignée effectue une ronde de vérification autour du bâtiment pour s'assurer que tous les occupants ont pu réintégrer la résidence.
6. Assurez-vous, à l'aide du système de caméras, que personne n'a été omis, si le bâtiment est équipé d'un tel système.
7. Assurez-vous que les serrures et les retenues électromagnétiques sont bien réactivées, si elles sont présentes.
8. Effectuez une deuxième ronde autour du bâtiment 20 minutes après la première.

Ces consignes s'appliquent également lors d'une alarme non fondée.

Conseils pratiques

- Un incendie est souvent un événement stressant. Lors de la réintégration, soyez attentif afin d'identifier les résidents qui nécessiteraient potentiellement un soutien psychologique ou émotionnel.
- À la suite d'un incendie, il est possible que les pompiers vous donnent quelques recommandations importantes concernant les équipements de protection incendie du bâtiment.
- Bien que le service incendie autorise la réintégration du bâtiment, les dommages causés par le feu ou l'eau peuvent rendre certaines parties du bâtiment inutilisables et forcer la relocalisation de résidents.

Formulaire de vérification lors de la réintégration du bâtiment

Nom de la résidence : _____

Date de l'évacuation : _____

Heure : _____

- Motif de l'évacuation :**
- Alarme fondée
 - Alarme non fondée (fausse alarme)
 - Exercice d'évacuation
 - Autre motif (préciser) : _____

Tâches réalisées lors de la réintégration (cocher)

- Les résidents ont obtenu l'assistance pour les réintégrer.
- Le système d'alarme incendie a été réarmé.
- Les ascenseurs ont été réactivés (si présence d'une ou d'ascenseurs).
- L'ensemble des cages d'escaliers ont été vérifiées.
- Une ronde de vérification autour du bâtiment pour s'assurer que tous les occupants ont pu réintégrer la résidence a été effectuée.
- Les caméras de surveillance ont été consultées afin de vérifier que tous les résidents ont réintégré le bâtiment (si le bâtiment est équipé d'un tel système).
- Les serrures et les mécanismes de verrouillage électromagnétiques ont bien été réactivés (s'ils sont présents).
- Une deuxième ronde de vérification a été réalisée autour du bâtiment 20 minutes après la première.
- Les résidents ayant pu subir un stress en lien avec l'évacuation ont été identifiés afin qu'un soutien psychologique ou émotionnel leur soit apporté.

*** Déposer une copie de ce registre de vérification au plan de sécurité incendie.**

Personne responsable de la vérification :

Date :
